

**TRES IMPORTANT
A L'ATTENTION DES ETUDIANTS**

A - RESULTATS DE FIN D'ANNEE :

La date de retrait des Attestations de Réussite au D.U.T. ou en LICENCE PROFESSIONNELLE sera affichée avec les résultats du Jury.

3 modalités vous sont proposées pour le retrait des attestations de réussite :

- vous présenter au Service de la Scolarité, avec une pièce d'identité obligatoire,
- donner une procuration à la personne de votre choix ainsi qu'une pièce d'identité originale ou une photocopie à votre nom. Cette dernière devra également présenter une pièce d'identité originale à son propre nom,
- par la poste en déposant au Service de la Scolarité, avant fin Juin, une enveloppe format 16 x 23 portant NOM, PRENOM, ADRESSE et timbrée au tarif de 3,75 € pour un envoi en RECOMMANDE (poids de l'envoi + 20 grammes). Pour les envois à l'Etranger le courrier sera en RECOMMANDE AR merci de joindre un chèque ou mandat à l'ordre du Régisseur des recettes de l'I.U.T. du montant indiqué après avoir saisi le pays sur le site de la poste : <http://www.laposte.fr/Particulier/Utilisez-nos-outils-pratiques/Outils-et-documents/Calculez-le-tarif-de-vos-envois>

IMPORTANCE DE VOTRE ATTESTATION DE REUSSITE

Il s'agit d'un original de diplôme.

Vous devez en faire des photocopies pour justifier éventuellement de votre grade.

Ne vous en démunissez pas.

Nous vous réclamerons, conformément à la législation, cet original pour vous remettre votre diplôme.

B – RETRAIT DES DIPLOMES :

*Les diplômes pourront être retirés à partir d'**Octobre 2012**. Nous indiquerons la date précise à laquelle ils seront disponibles, sur [ce site](http://www.iut.unice.fr) dès leur arrivée (www.iut.unice.fr)*

3 modalités vous sont proposées pour le retrait de votre diplôme :

- venir retirer personnellement le diplôme au Service de la Scolarité, muni d'une pièce d'identité et de l'original de votre attestation de réussite,
- donner une procuration à la personne de votre choix en lui remettant l'original de votre attestation de réussite au diplôme ainsi qu'une pièce d'identité originale ou une photocopie de celle-ci à votre nom. Cette dernière devra également présenter une pièce d'identité originale à son propre nom,
- adresser une demande écrite, accompagnée des timbres poste nécessaires à l'envoi RECOMMANDE (poids de l'envoi + de 100 grammes, soit 5,10 € (tarif au 1^{er} Mars) et votre attestation originale de réussite. Pour les envois à l'Etranger le courrier sera en RECOMMANDE AR. Merci de joindre un chèque ou mandat à l'ordre du Régisseur des recettes de l'I.U.T. du montant indiqué après avoir saisi le pays sur le site de la poste : <http://www.laposte.fr/Particulier/Utilisez-nos-outils-pratiques/Outils-et-documents/Calculez-le-tarif-de-vos-envois>

Toutes les notes sont à retirer dans les départements. Conservez-les ! Tout au long de votre carrière professionnelle, si vous souhaitez accéder à une formation ou un concours, vos notes seront exigées.